

# La théorie de L'illumination finale vs "sainte" Faustine...

On désigne sous le nom d'illumination finale une théorie qui affirme que, au moment la mort, chaque homme reçoit une illumination spéciale de la grâce de Dieu qui lui permet de choisir entre Dieu et le mal, entre le Ciel et l'Enfer. Qu'en est-il ? Qu'en dit l'Église ? Qu'en dit la théologie ? S'agit-il du cas des enfants morts sans baptême, ou bien s'agit-il, pour l'adulte, de l'acceptation ou du refus de la masse des péchés qu'on a commis pendant la vie ?

Si l'on recherche des documents sérieux, force est de constater que la moisson est bien maigre. Très maigre même. Les théologiens anciens n'en parlent pas, seuls quelques modernes y font allusion, et le plus souvent à propos des enfants morts sans Baptême, et encore pour dire qu'on ne peut pas dire grand-chose, sinon que cela est contraire à la pensée constante de l'Église. On peut le voir, par exemple, dans l'ouvrage d'Albert Michel *Enfants morts sans baptême*, Paris Téqui, 1954.

De cette recherche, on peut tout de même tirer ce qui suit.

**1. Cette théorie est gratuite.** Rien, ni dans la sainte Écriture, ni dans le Magistère de l'Église, ni dans l'enseignement des Pères et des théologiens, ni dans la prédication des saints, rien ne permet d'affirmer qu'une telle illumination existe. C'est à ceux qui l'affirment d'en apporter un commencement de preuve ou de vraisemblance.

Si l'on se reporte à ce que dit saint Thomas d'Aquin de la mort et de ses circonstances, on voit bien qu'il n'y a aucune place pour cette illumination ni pour sa possibilité. Ainsi *Contra gentes*, IV, 91, 92, 93, 95.

**2. Cette théorie est suspecte.** Si le Magistère ne s'est pas directement prononcé, il y a tout de même des indications très nettes sur ce qu'en pense l'Église.

a] Voici ce qu'écrivait José Ricart Torrens, "*Du nombre des élus*", Nouvelles éditions latines 1965, page 127 :

« Le 5 mars 1936, le Saint-Office inscrivait dans l'Index des livres prohibés le livre de Luis G. Alonso Getino, "*Del gran numero de los que se salvan y de la mitigación de las penas eternas*" (Madrid, f.e.d.a., 1934).

« Le 6 mars 1936, l'*Osservatore Romano* commentait ainsi cette mise à l'Index :

« Cette condamnation mérite qu'on y attache une importance particulière et qu'on la signale tout de suite à l'attention des fidèles pour le tort très grave que pourrait leur causer la lecture du livre en question. Dans ladite publication, en effet, on s'inspire d'idées mises en vogue depuis quelque temps, surtout par des théologiens protestants ; en s'appuyant sur des arguments spécieux et des interprétations arbitraires de textes de la sainte Écriture et en citant certaines phrases prononcées par quelques Pères et Docteurs, on attaque à fond la claire et précise doctrine traditionnelle catholique sur l'éternité et la nature des peines de l'Enfer. Et comme si cela ne suffisait pas, on défend en outre, *ex professo*, dans ledit volume, une étrange théorie concernant une prétendue illumination spéciale que les âmes humaines recevraient de Dieu au moment de leur séparation du corps, et grâce à laquelle elles se convertiraient intimement et parfaitement au Créateur et seraient ainsi justifiées et sauvées.

« Il n'est pas nécessaire, certes, de beaucoup de paroles pour faire comprendre combien grave est le danger caché sous ces théories qui, non seulement n'ont aucun fondement dans la Révélation, mais sont même en contradiction avec elle et avec le sentiment commun de l'Église. »

b] Voici ce qu'écrivait Albert Michel, "*Doctrine et vie chrétiennes*", Berche et Pagis, Paris 1946, p. 310 :

« C'est donc, pour le moins, une grave témérité d'imaginer qu'aussitôt après la mort un répit normal, accompagné d'une illumination de la grâce, sera encore accordé au pécheur pour se convertir. Le

concile du Vatican avait préparé la définition suivante : « *Après la mort, terme de notre vie, il nous faut tous paraître **immédiatement** au tribunal du Christ... et **après cette vie mortelle, plus de pénitence possible pour se justifier.** »*

Voici le texte exact auquel fait référence A. Michel :

*« Post mortem quæ est viæ nostræ terminus, illico omnes manifestari nos oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis prout gessit, sive bonum, sive malum (II Cor. v, 10) ; neque ullus post hanc mortalem vitam relinquatur locus pænitentiae ad justificationem. »* [Mansi LIII, 175. Cité dans le "Dictionnaire de Théologie Catholique", article *Mort*, col. 2494]

Le concile Vatican ("I") ayant été interrompu par la guerre franco-allemande de 1870, ce texte n'a pu être présenté ni voté. Il n'est donc pas, par lui-même, un acte du Magistère. Mais il est une bonne expression de l'enseignement constant de la sainte Église catholique.

**3. Cette théorie est néfaste.** Elle entretient le pécheur dans une fausse sécurité, contrariant la motion intérieure de la grâce qui l'attire au repentir et à la conversion. Elle s'oppose à la prédication chrétienne qui doit rappeler à temps et à contretemps les fins dernières et leur gravité. En effet, très souvent, Dieu se sert pour convertir les pécheurs de la crainte salutaire qu'inspire son jugement, de la crainte d'être surpris par la mort dans l'état de péché.

Cette théorie vient donc désarmer voire anéantir l'œuvre de Dieu, en laissant le pécheur s'imaginer qu'il peut toujours repousser la grâce puisqu'il lui reste une dernière chance qui rachètera tout.

Il ne faut pas croire qu'on exalte la miséricorde de Dieu en imaginant un systématique repêchage in extremis. La miséricorde de Dieu est infiniment plus grande : c'est pendant le cours de la vie ici-bas qu'elle convertit, qu'elle sanctifie, qu'elle élève l'ancien pécheur aux sommets les plus sublimes de l'union à Dieu – qu'on se souvienne de sainte Marie-Madeleine – par une grâce qui transforme intérieurement, et répand la paix et l'édification ; elle n'encourage pas le péché ni ne contredit ses propres avertissements.

**Gratuite, suspecte, néfaste...** La théorie de l'illumination finale n'a aucune chance d'être vraie. Il faut bien vite oublier cette invention des hommes à propos de réalités qui leur échappent totalement et qu'ils ne pourraient connaître que par Révélation Divine. Il vaut mieux se convertir que se rassurer, il vaut mieux prier pour les pécheurs que de les tromper sur leur état. Soyons les instruments de la vraie miséricorde de Dieu, non pas les propagateurs des forgeries des hommes.

Source : <http://www.quicumque.com/article-1743976.html> (Abbé Hervé Belmont)

---

« *Il reviendra dans sa gloire pour juger les vivants et morts* ». Eh bien cela ne se passe pas qu'à la fin du monde. Cela se passe aussi à l'heure de la mort... !

*Est-ce quelque chose qui vient d'être défini par le magistère ? Est-ce partagé par un grand nombre de théologiens, ou est-ce une conclusion qui reste encore marginale dans l'église ?*

*C'est une conclusion absolument marginale dans l'Église. Elle n'est soutenue que par une "sainte", qui dit l'avoir vue : "Sainte" Faustine :*

« J'accompagne souvent les âmes agonisantes et je leur obtiens la confiance en la miséricorde divine. Je supplie Dieu de leur donner toute la grâce divine, qui est toujours victorieuse. La miséricorde divine atteint plus d'une fois le pécheur au dernier moment, d'une manière étrange et mystérieuse. À l'extérieur nous croyons que tout est perdu, mais il n'en est pas ainsi. L'âme éclairée par un puissant rayon de la grâce suprême, se tourne vers Dieu avec une telle puissance d'amour, qu'en un instant elle reçoit de Dieu le pardon de ses fautes et de leurs punitions. Elle ne nous donne à l'extérieur, aucun signe de repentir ou de contrition, car elle ne réagit plus aux choses extérieures. Oh! Que la miséricorde divine est insondable.

Mais horreur ! Il y a aussi des âmes, qui volontairement et consciemment rejettent cette grâce et la dédaignent. C'est déjà le moment même de l'agonie, mais Dieu, dans sa miséricorde, donne à l'âme en son for intérieur ce moment de clarté. Et si l'âme le veut, elle a la possibilité de revenir à Dieu. Mais parfois il y a

des âmes d'une telle dureté de cœur, qu'elles choisissent consciemment l'Enfer. Elles font échouer non seulement toutes les prières que d'autres âmes dirigent vers Dieu à leur intention, mais même aussi les efforts divins. » Journal de sœur Faustine, édition Hovine 1985, p. 542.

Jean-Paul II et Vatican II (d'Eux) :

Vous devez savoir qu'au nom de la scolastique, le Cardinal Ottaviani fit mettre à l'Index les écrits de Faustina KOWALSKA en 1959. L'*Osservatore Romano* commentait ainsi la mise à l'Index d'un autre, le père Getino (pour le même motif) :

« Cet ouvrage défend en outre, *ex professo*, une étrange théorie concernant **une prétendue illumination spéciale que les âmes humaines recevraient de Dieu au moment de leur séparation du corps**, et grâce à laquelle elles se convertiraient intimement et parfaitement au Créateur et seraient ainsi justifiées et sauvées. Il n'est pas nécessaire, certes, de beaucoup de paroles pour faire comprendre combien grave est le danger caché sous ces théories qui, non seulement n'ont aucun fondement dans la Révélation, mais sont même en contradiction avec elle et avec le sentiment commun de l'Église. »

Et que Faustina KOWALSKA fut "réhabilitée" et "canonisée" par Wojtyła-Jean-Paul II en 2000 sous le nom de "sainte Faustine". Que dire de cette mise à l'Index ?

Qu'elle est un effet de la foi excessive en la synthèse scolastique qui affirme que rien ne se passe dans la mort, qu'elle n'est pas un "PASSAGE" mais un instant. En outre VATICAN II contient un dogme nouveau et manifeste en Gaudium et Spes 22, 5 qui illumine toute la théologie :

"Puisque le Christ est mort pour tous et que la vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine, nous devons tenir que l'Esprit Saint **offre à tous**, d'une façon que Dieu connaît, **la possibilité** d'être associé au mystère pascal."

\* \* \*

Faustina :

« 810. En rentrant dans ma solitude, j'entendis ces mots de Jésus : « **Je défends chaque âme à l'heure de la mort comme Ma propre gloire.** » »

C'est un combat qui dure depuis 60 ans. Dès 1959, la future "sainte Faustine" est mise à l'index des livres prohibés par le cardinal Ottaviani qui est un scolastique strict car, selon lui, *elle défend l'illusoire possibilité de l'illumination à l'heure de la mort qui, faisant espérer un salut au dernier moment, enlève la salutaire crainte de l'enfer*. Sr Faustine sera retirée de l'index en 1983 par l'antipape Jean-Paul II car "on avait mal interprété les conséquences de ses dires." "Loin d'enlever la peur de l'enfer, ce qu'elle dit change la raison de cette peur. On ne doit pas craindre l'enfer à cause de Dieu (qui propose à tous son salut) mais À CAUSE DE SOI car, face au Christ, notre égoïsme et nos péchés accumulés nous pousseront à mépriser son salut."

## L'histoire de sainte Faustine mise à l'index des livres interdits

D'après Arnaud Dumouch (*conciliaire convaincu Pro-V2*)

Faustine Kowalska fut mise à l'index par le Saint Office à cause de ses œuvres suspectes d'hérésie. Elle est dans la ligne d'un certain Luis G. Alonso Getino : Le 6 mars 1936, l'*Osservatore Romano* commentait ainsi cette mise à l'Index de Luis Getino :

« Cette condamnation mérite qu'on y attache une importance particulière et qu'on la signale tout de suite à l'attention des fidèles pour le tort très grave que pourrait leur causer la lecture du livre en question. Dans ladite publication, on défend en outre, *ex professo*, dans ledit volume, une étrange théorie concernant une prétendue illumination spéciale que les âmes humaines recevraient de Dieu au moment de leur séparation du corps, et grâce à laquelle elles se convertiraient intimement et parfaitement au Créateur et seraient ainsi justifiées et sauvées. Il n'est pas nécessaire, certes, de beaucoup de paroles pour faire comprendre combien

*grave est le danger caché sous ces théories qui, non seulement n'ont aucun fondement dans la Révélation, mais sont même en contradiction avec elle et avec le sentiment commun de l'Église. »*

Les œuvres de Faustine ont été mises à l'index en 1959 par Jean XXIII. Avant 1966, les visions de Jésus ou de Marie nécessitaient l'approbation du Saint-Siège avant d'être rendue publique. Après une tentative avortée de convaincre le pape Pie XII de signer une condamnation, le cardinal Alfredo Ottaviani du Saint-Office a inclus ses livres sur une liste qu'il a présenté à Jean XXIII en 1959. Jean XXIII a signé le décret qui a placé ses œuvres dans l'index des livres interdits et ils y sont restés plus de 20 ans. Le Père Sopoćko a été durement réprimandé, et tout son travail a été supprimé. Toutefois, Mgr Eugeniusz Baziak (**vrai évêque 1890-1962**), l'archevêque de Cracovie (**en 1950 ; c'est aussi Mgr Baziak qui a consacré Karol Wojtyła évêque en 1958**), a permis aux religieuses de maintenir l'image du Christ miséricordieux dans leur chapelle pour que ceux qui voulaient continuer à prier avant de pouvoir le faire. Le motif de cette mise à l'index n'a jamais été précisé par le Saint Office mais on suppose que c'est dans la ligne de celle du Père espagnol Getino sur *l'illumination finale dans la mort*. "Canonisée" par Wojtyła-Jean-Paul II le 30 avril 2000, "sainte" Faustine Kowalska est avec Marthe Robin, une de celle qui "voit de ses yeux", la mort comme un passage... Sr Faustine est donc « réhabilitée » et, dès 1985, dans l'édition en Français de son « Petit journal », il est écrit :

*« En présentant ici l'édition du Petit Journal de Sœur Faustine Kowalska, j'ai pleine conscience de présenter un document de la Mystique catholique d'une valeur exceptionnelle, et cela, non seulement pour l'Église de Pologne, mais aussi pour l'Église universelle. Il s'agit de l'édition critique et authentique (digne de foi) faite par la Postulation de la cause de Sœur Faustine, sous la compétence territoriale de l'Archevêché de Cracovie. Le Petit Journal dont le contenu concerne la dévotion à la Miséricorde Divine est devenu ces derniers temps extrêmement actuel pour deux raisons. Premièrement, parce que la Congrégation de la Doctrine de la Foi a annulé, il y a deux ans (1983), les griefs et les réticences soulevés jadis par la Congrégation du Saint-Office contre les écrits de Sœur Faustine ; cette annulation de la Notification a eu pour résultat le renouveau de la Dévotion à la Miséricorde Divine sur tous les continents, dévotion présentée dans le Journal mentionné, ce que confirment sans cesse les témoignages qui parviennent à la Postulation et à la Congrégation à laquelle appartenait Sœur Faustine. [...] Rome, le 20 décembre 1980 Andrzej Maria Deskur Archevêque »*

Marthe Robin aussi a "enseigné" explicitement cette théorie : Marthe Robin insistait souvent sur cette « durée » du temps de la mort. Le père Maurice de Lesseps *osb*, moine de Fontgombault, rapporte le témoignage suivant (mai 2007) :

« Le neveu d'un de mes amis religieux (un confrère du Père André Rannou des Missions Étrangères de Paris), mourut dans un accident de la route dans des circonstances troubles, à la sortie d'une boîte de nuit. Son oncle était fort inquiet pour son salut, et pensait qu'il était damné. Et voici le témoignage qu'il me rapporta. Il se rendit pour une retraite au foyer de charité de Châteauneuf de Galaure. Vers la fin de la semaine, on le prévint que Marthe voulait le rencontrer. Il se rendit donc dans sa chambre, mais avec une certaine défiance, étant naturellement prévenu contre le merveilleux. Or Marthe, qui était d'origine rurale, lui parla durant tout l'entretien de la nature, des travaux agricoles. Il voulut brusquer la fin de l'entretien et se leva pour prendre congé. Alors Marthe lui dit ceci :

*« Vous savez, Père, l'âme reçoit une grande lumière au moment de la mort. Et peu d'âmes disent non à Dieu, surtout parmi les jeunes. »* Mon ami prêtre est sorti de la chambre assez bouleversé. »

Il y a des dizaines de témoignages de ce genre. Cette hypothèse (qui n'est pas la foi) a été, 4 ans après sa publication, proposée à titre d'hypothèse à l'église Conciliaire par l'antipape Benoît XVI, qui reconnaît que c'est une nouveauté dans l' "Église" :

« 47. **Certains théologiens récents** sont de l'avis que le **feu qui brûle et en même temps sauve** est le **Christ lui-même, le Juge et Sauveur**. La rencontre avec le Christ est l'acte décisif du Jugement. Devant son regard s'évanouit toute fausseté. C'est la rencontre avec Lui qui, nous brûlant, nous transforme et nous libère pour nous faire devenir vraiment nous-mêmes. Les choses édifiées durant la vie peuvent alors se révéler paille sèche, vantardise vide et s'écrouler. Mais dans la souffrance de cette rencontre, où l'impur et le malsain de notre être nous apparaissent évidents, se trouve le salut. Le regard du Christ, le battement de son cœur nous guérissent grâce à une transformation certainement douloureuse, comme « par le feu. » Cependant, c'est une heureuse souffrance, dans laquelle le saint pouvoir de son amour nous pénètre comme une flamme, nous permettant à la fin d'être totalement nous-mêmes et avec cela totalement de Dieu. Ainsi se rend

évidente aussi la compénétration de la justice et de la grâce : notre façon de vivre n'est pas insignifiante, mais notre saleté ne nous tache pas éternellement, si du moins nous sommes demeurés tendus vers le Christ, vers la vérité et vers l'amour. **En fin de compte, cette saleté a déjà été brûlée dans la Passion du Christ.** Au moment du Jugement, nous expérimentons et nous accueillons cette domination de son amour sur tout le mal dans le monde et en nous. La souffrance de l'amour devient notre salut et notre joie. Il est clair que la « durée » de cette brûlure qui transforme, nous ne pouvons la calculer avec les mesures chronométriques de ce monde. Le « moment » transformant de cette rencontre échappe au chronométrage terrestre – c'est le temps du cœur, le temps du « passage » à la communion avec Dieu dans le Corps du Christ.[39. Cf. Catéchisme de l'Église catholique, nn. 1030-1032.] Le Jugement de Dieu est espérance, aussi bien parce qu'il est justice que parce qu'il est grâce. S'il était seulement grâce qui rend insignifiant tout ce qui est terrestre, Dieu resterait pour nous un débiteur de la réponse à la question concernant la justice – question décisive pour nous face à l'histoire et face à Dieu lui-même. S'il était pure justice, il pourrait être à la fin pour nous tous seulement un motif de peur. L'incarnation de Dieu dans le Christ a tellement lié l'une à l'autre – justice et grâce – que la justice est établie avec fermeté: nous attendons tous notre salut « dans la crainte de Dieu et en tremblant » (Ph 2, 12). Malgré cela, la grâce nous permet à tous d'espérer et d'aller pleins de confiance à la rencontre du Juge que nous connaissons comme notre « avocat » (parakletos) (cf. 1 Jn 2, 1). »

(Extrait de l'encyclique "Spe Salvi" du 30 novembre 2007 :

[http://www.vatican.va/holy\\_father/benedict\\_xvi/encyclicals/documents/hf\\_ben-xvi\\_enc\\_20071130\\_spe-salvi\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/encyclicals/documents/hf_ben-xvi_enc_20071130_spe-salvi_fr.html))

(Voir aussi sur Ratzinger- Benoît XVI : Le purgatoire existe. Et il brûle par Sandro Magister :

<http://chiesa.espresso.repubblica.it/articolo/1346327?fr=y>)

Des théologiens thomistes pensent que cette thèse met trop en avant la miséricorde de Dieu et pas assez le risque de l'enfer. Le risque de l'enfer est grand, surtout pour celui qui joue avec le péché en croyant s'en tirer à bon compte. « Le Christ propose son salut à tout homme », comme l'indique ce "nouveau dogme" de Vatican d'Eux (*Gaudium et Spes* 22, 5). Mais beaucoup (plus qu'on ne le pense !) n'ont que mépris devant sa Parousie. Car son apparition est humble. C'est celle d'une gloire crucifiée. En comparaison, pour l'orgueilleux, la gloire de Lucifer et du monde de liberté solitaire qu'il propose est attirante...

Grâce à "sainte Faustine de Vatican d'Eux", **la question de la damnation est bouleversée !** Si le Christ fait tout pour sauver l'âme à l'heure de la mort, alors la parole de Jésus devient vraie pour EUX :

Matthieu 12, 31 *« Aussi je vous le dis, tout péché et blasphème sera remis aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit ne sera pas remis. Et quiconque aura dit une parole contre le Fils de l'homme, cela lui sera remis ; mais quiconque aura parlé contre l'Esprit Saint, cela ne lui sera remis ni en ce monde ni dans l'autre. »*

Ce ne sont pas de sujets vains... Ils posent la question de la manière dont Dieu propose son salut à tout homme puisque cette vérité ancienne, définie par Vatican d'Eux en *GS* 22, 5, **supprime définitivement l'opinion scolastique de la damnation éternelle** des enfants morts sans baptême mais aussi des païen, des musulmans, etc. bref de tous ceux qui arrivent à la fin de leur vie sans la vie de la grâce...

Vatican II (d'Eux) : *"Puisque le Christ est mort pour tous et que la vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine, nous devons tenir que l'Esprit Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associé au mystère pascal"* (*Gaudium et Spes* n° 22, 5)

D'après un illuminé : « Arnaud Dumouch » et sa "Thèse de l'Illumination à la Mort" dans "Les archives du Forum Catholique"...